

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

> **TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml** Marque commerciale

Identifiant unique de formulation NM60-40WM-A00A-S2MG

Numéro d'article 2000 354 595

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Str. 17 44263 Dortmund Allemagne

Téléphone: +49 231 2222-3001 Téléfax: +49 231 2222-3099 Site web: www.nordwest.com

e-mail (personne compétente) sdb@nordwest.com

Numéro d'appel d'urgence 1.4

Centre antipoison								
Pays Nom Code postal/ville Téléphone								
Belgique	Centre antipoisons - Antigif Centrum		+32 (0) 70 245 245					
France	Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance		+ 33 (0)1 45 42 59 59					

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aerosol 1	H222,H229
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	3	Aquatic Chronic 3	H412

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement danger

Pictogrammes

GHS02, GHS07



Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.

H222 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

France: fr Page: 1 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

<u>Conseils de prudence</u> P101 P102

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P210

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P251 P271 P280 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P301+P310

P305+P351+P338

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P331 P410+P412 NE PAS faire vomir.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/inter-P501

Fermeture de sécurité pour enfants oui Indication de danger détectable au oui

<u>Composants dangereux pour l'étiquetage</u> Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic, naphta léger (pétrole), hydro-

traité

2.3 **Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0.1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Identificateur	Nom de la sub- stance	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
No CAS 106-97-8	butane	25 - < 50	Flam. Gas 1B / H221 Press. Gas C / H280		C GHS-HC	
No CE 203-448-7					U(b)	
No index 601-004-00-0						
No d'enreg. REACH 01- 2119474691- 32-xxxx						
No CAS 74-98-6	propane	10-<25	Flam. Gas 1A / H220 Press. Gas L / H280		GHS-HC U(c)	
No CE 200-827-9						
No index 601-003-00-5						
No d'enreg. REACH 01- 2119486944- 21						
No CAS 64742-49-0	naphta léger (pé- trole), hydrotraité	10-<25	Flam. Liq. 2 / H225 Skin Irrit. 2 / H315	<u>(*)</u>	P(b)	
No CE 265-151-9			STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 /			
No index 649-328-00-1			H411			

France: fr Page: 2 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Identificateur	Nom de la sub- stance	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
No CAS 68584-23-6 No CE 271-529-4 No d'enreg. REACH 01- 2119492627- 25-xxxx	Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	1-<5	Skin Sens. 1B / H317	!		Skin Sens. 1B; H317: C ≥ 10 %
No CE 931-384-6 No d'enreg. REACH 01- 2119493620- 38	Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus pentasulfide, pro- poxylated, esteri- fied with diphos- phorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl	<1	Acute Tox. 4 / H302 Eye Dam. 1 / H318 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 2 / H411			Eye Dam. 1; H318: C ≥ 50 %

Notes

C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la sub-stance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE. GHS-

HC: Annexe VI)

La classification comme cancérogène ou mutagène n'est pas necessaire. La substance contient moins de 0,1 % P(b): poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331

U(b): L'attribution à la groupe "gaz comprimé" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé L'attribution à la groupe "gaz liquéfié" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé U(c):

Composants dangereux, Limites de concentrations spécifiques, facteurs M, ETA								
Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition				
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., cal- cium salts	Skin Sens. 1B; H317: C ≥ 10 %	-	-					
Reaction products of 4- methyl-2-pentanol and di- phosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentagyide, and salted by	Eye Dam. 1; H318: C ≥ 50 %	-	500 ^{mg} / _{kg}	oral				

Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

amines, C12-14- tert-alkyl

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

France: fr Page: 3 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.2

Effets narcotiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour ani-

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme que ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

France: fr Page: 4 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeui	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)									
Pays	Pays Nom de l'agent No CAS Identificateur VME [ppm] VME [mg/m³] VLCT [ppm] VP [mg/m³] Wention Source									
FR	FR n-butane 106-97-8 VME 800 1.900 INRS									

Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y

avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire) VME

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value) VΡ

DNEL pertinents des	DNEL pertinents des composants								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposition			
naphta léger (pé- trole), hydrotraité	64742-49-0	DNEL	5.306 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			
naphta léger (pé- trole), hydrotraité	64742-49-0	DNEL	13.964 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	DNEL	11,75 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	DNEL	3,33 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus penta- sulfide, propoxyla- ted, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		DNEL	8,56 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus penta- sulfide, propoxyla- ted, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		DNEL	12,5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques			

PNEC pertinents des composants								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition		
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)		
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)		

France: fr Page: 5 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex-	Organisme	Milieu de l'environ-	Durée d'exposition
			position		nement	
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	1.000 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	226.000.00 0 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	226.000.00 0 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts	68584-23-6	PNEC	271.000.00 0 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	0,001 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	0,12 ^{µg} / _I	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	0,085 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinu
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus penta- sulfide, propoxyla- ted, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	24,33 ^{mg} / _l	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	1,44 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus penta-		PNEC	2,94 ^{mg} / _{kg}	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)

France: fr Page: 6 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

PNEC pertinents des composants								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition		
sulfide, propoxyla- ted, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl								
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and di- phosphorus penta- sulfide, propoxyla- ted, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		PNEC	14,4 ^{mg} / _{kg}	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)







Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du tra-

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides. **Protection de la peau**

Protection des mains

Porter des gants de protection. (Protection contre les éclaboussures)

Type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).
Type: AX-P2 (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition et particules, code couleur: marron/blanc).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol (aérosol vaporisé)

Couleur

Odeur caractéristique Point de fusion/point de -187,6 °C congélation

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-161,5 °C à 1.013 hPa

aérosol inflammable selon les critères du SGH

Limites inférieure et supérieure

d'explosion

1 % vol - 15 % vol

Point d'éclair -88 6 °C à 1 013 hPa

Température d'auto-inflammabilité 264 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Température de décomposition non pertinent (valeur de) pH non déterminé

France: fr Page: 7 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Viscosité cinématique non pertinent Solubilité(s) non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

cette information n'est pas disponible

Pression de vapeur 4.200 hPa à 20 °C

Densité et/ou densité relative

 $0,6422 \, {}^{\rm g}/{}_{\rm ml}$ (valeur calculée) Dansitá

Densité de vapeur relative des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

9.2 **Autres informations**

 $\label{lem:concernant} \textbf{Informations concernant les classes} \quad \text{il } n \mbox{'y a aucune information additionnelle} \\ \textbf{de danger physique} \\$

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

Réactivité 10 1

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

Possibilité de réactions dangereuses 10.3

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

Matières incompatibles 10.5

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 11.1

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants							
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA				
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		oral	500 ^{mg} / _{kg}				

Corrosion/irritation cutanée

Provogue une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

France: fr Page: 8 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée). Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position			
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxy- lated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and sal- ted by amines, C12- 14- tert-alkyl		EL50	0,66 ^{mg} / _l	invertébrés aqua- tiques	21 d			
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxy- lated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and sal- ted by amines, C12- 14- tert-alkyl		EC50	2.433 ^{mg} / _l	micro-organismes	3 h			

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la	Processus de la dégradabilité des composants					
Nom de la sub- stance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source
naphta léger (pétrole), hy- drotraité	64742-49-0	disparition de l'oxygène	83 %	10 d		ECHA
Reaction products of 4-methyl-2-pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, esterified with diphosphorus pentaoxide, and salted by amines, C12-14- tert-alkyl		formation de dioxyde de car- bone	3,6 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
naphta léger (pétrole), hydrotrai- té	64742-49-0	501,2	3,6 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
Reaction products of 4-methyl-2- pentanol and diphosphorus pentasulfide, propoxylated, este- rified with diphosphorus pentaoxide, and salted by		436	<0,3 (valeur de pH: 7, 40 °C)	

France: fr Page: 9 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

Potentiel de bioaccumulation des composants					
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO	
amines, C12-14- tert-alkyl					

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0.1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'éqout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets, (Recommandations)

Produit

07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Produits résiduels

16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages

15 01 04 Emballages métalliques

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Numéro ONU ou numéro 14.1

d'identification

ADR/RID/ADN UN 1950 **Code IMDG** UN 1950 OACI-IT UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport

de l'ŎNU

AÉROSOLS ADR/RID/ADN Code IMDG **AEROSOLS**

Aerosols, flammable OACI-IT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN 2(2.1)2 1 Code IMDG OACI-IT 2.1

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des mar-

chandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 14.7

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

France: fr Page: 10 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

<u>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</u>

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

5F Code de classification Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) 190, 327, 344, 625

Quantités exceptées (EQ) F0 Quantités limitées (LQ) 1 L Catégorie de transport (CT) 2 Code de restriction en tunnels (CRT) D

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 L **EmS** F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage

category)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) A145, A167 Quantités exceptées (EQ) Quantités limitées (LQ) 30 kg

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré Directive-cadre sur l'eau (DCE)

aucun des composants n'est énuméré

Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

Inventaires nationaux

Pays	1	Inventaire	Status
EU	F	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés

Légende

REACH Reg. substances enregistrées REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

France: fr Page: 11 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 595 - TECWERK SPRAY ENGRENAGES - 500 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 21.01.2025

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr. Description des abréviations utilisées.

Acute Tox. ADN.

Toxicité aigue. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. Control européen relatif au transport and des marchandises dannereuses par route.

ADR. ADR/RID/ADN.

Accord europeen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation interieures.

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN).

Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.

Danger en cas d'aspiration.

Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune si-Aquatic Chronic. Asp. Tox. CAS.

gnification chimique). Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et CLP.

Code IMDG. DBO. DCO. DGR.

DNEL EC50.

gnification (EE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et a l'embanage (classification). Règlement (EE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et a l'embanage (classification). Le monde de mélanges.

Code maritime international des marchandises dangereuses.

Demande Biochimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).

Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).

Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée.

Perturbateur endocrinien.

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes), Effective Loading 50 %: le EL50 correspond au taux de charge testée nécessaire pour produire une réponse dans 50% des organismes d'essai.

European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).

Emergency Schedule (plan d'urgence).

Estimation de la Toxicité Aigué.

Causant des lésions oculaires graves.

Irritant oculaire. EINECS. EL50. ELINCS.

EmS. ETA. Eye Dam. Eye Irrit. FBC.

FIBC. Flam. Gas. Flam. Liq. IATA. IATA/DGR.

Causant des lesions ocuiaires graves.
Irritant oculaire.
Facteur de bioconcentration.
Gaz inflammable.
Liquide inflammable.
Association Internationale du Transport Aérien.
Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

IMDG.

INRS

INRS. Log KOW. NLP. No CE. No index. OACI.

Dangerous Goods Regulations (DGK) for the all transport (DGC) (Registricities as it as a sale price of the pr OACI-IT.

PBT

chandises dangereuses).

Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).

Parties par million. PNEC.

Ppm. Press. Gas. REACH.

Gaz sous pression. Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chi-

RID.

Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction of miques).
Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.
"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
Corrosif pour la peau.
Irritant pour la peau.
Sensibilisation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.
Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante).
Valeur limite court terme.
Valeur limite de moyenne d'exposition.
Valeur plafond.
Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

RID. SGH. Skin Corr. Skin Irrit. Skin Sens. STOT SE. SVHC. VLCT. VME. VP.

VP. VPvB.

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Gaz extrêmement inflammable.
Gaz inflammable héroso extrêmement inflammable.
Liquide et vapeurs très inflammables.
Liquide et vapeurs très inflammables.
Liquide et vapeurs très inflammables.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Nocif en cas d'ingestion.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Gaz extrêmement inflammable. H221. H222. H225. H229. H280. H302. H304. H315. H317. H318

Clause de non-responsabilité

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Les données se basent sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie concernant les propriétés du produit, pas plus qu'un rapport juridique contractuel. Les données se rapportant à la santé et la sécurité tiennent uniquement lieu d'informations. Elles ne devront pas être considérées comme spécifications.

Page: 12 / 12 France: fr